



Suspension du permis suite a un control pour avoir oublier clig

Par **frank80100**, le **28/08/2017** à **22:30**

Bonjour

J'ai été contrôlé le 28/08/2017 pour un défaut de clignotants à 22h20 à peine 2 minutes après avoir fini mon verre d'alcool. L'ethylo-teste positif étant à 3 minutes du commissariat, je ressouffle dans l'ethylo-mètre et boom, ça marche pas. D'un coup, affiche 0.94. Deuxième souffle même pas dix minutes après le premier et idem sur la dernière cigarette et dernier verre d'alcool. Refus de signer la suspension du permis (volet orange) car plein de discordances sur les heures qui ne correspondent pas à l'heure exacte, pas de motif sur l'interpellation, case 6 sur le volet orange oublié de leur part de cocher la case état alcoolique et non respect des trente minutes après absorption de produits ou de cigarette. Convoquer le lendemain en présence de mon avocat qui informe le policier qu'il aura surmonté la procédure car aucun respect du temps à été respecté entre leur procès verbal et les documents qui me sont remis ainsi que le non respect entre les deux souffles ainsi que l'absorption d'aliment ou fumée la dernière cigarette qui a faussé totalement les degrés d'alcool...etc.....etc

Ma question y aura-t-il vice de procédure par le tribunal éventuellement pour toutes ces erreurs que j'ai indiquées dans mon procès verbal ? Merci